



Décision n° 2026/19

Signature de contrats d'engagement relatifs à des rencontres d'auteurs pour le Prix Littéraire des Villes Sœurs

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Considérant que le Prix Littéraire des Villes Sœurs, auquel participe le Réseau des Bibliothèques, a pour objectif la promotion de la lecture et des auteurs auprès du public du territoire, et nécessite l'organisation de rencontres avec les auteurs mis en avant dans le cadre de ce projet,

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure, dans les conditions prévues dans les contrats annexés à la présente décision, des contrats d'engagement au titre d'activités relevant des revenus artistiques avec les auteurs invités dans le cadre du Prix Littéraire des Villes Sœurs en 2026 : Bérénice Pichat (lauréate 2025), Andrée A. Michaud, Raluca Antonescu, Claude-Alain Arnaud, Marie Charrel, Nicolas Gaudemet, Ramsès Kefi, Marie Semelin, Alissa Wenz. Ces auteurs assureront des rencontres dans différentes bibliothèques du Réseau.

Article 2 : la présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 13 mars 2026

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le Président,
Eddie Facque

